

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUN 2012

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

**Étaient présent(e)s :** MM.Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Jacques ANTOINE - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Philippe PIERARD - Eva GERLE - Isabelle DE CARVALHO - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - Nathalie DESROUSSEAUX - Maria DE GOUVEIA - Karine FOURNIVAL - André VIDOU - Irène VARLET - Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD./.

**Excusée ayant donné pouvoir :** Mme Jacqueline CHENON à Mme Isabelle DE CARVALHO - M.René CHENON à M.Jacques ANTOINE - M.Roger DAZY à M.Eddie GERLE - Mme Patricia PETIT à M.Christian BEREZOUTSKY - Mme Yvelyne VERTUEUX à M.Pascal PINSARD./.

**Absent excusé :** Mohammed BOUALLAGA./.

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

### 1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 22 MARS, DU 05 AVRIL ET DU 12 AVRIL 2012

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote de chacun des comptes rendus,

Le Conseil Municipal **A APPROUVE :**

- **A LA MAJORITE ABSOLUE (pour : 22 - contre : 4** (Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD et 2 pouvoirs) le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2012 ;
- **A LA MAJORITE ABSOLUE (pour : 22 - contre : 4** (Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD et 2 pouvoirs) le compte rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2012 ;
- **A LA MAJORITE ABSOLUE (Pour : 21 - contre : 4** (Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD et 2 pouvoirs) et **abstention : 1** (Groupe Union Démocratique Breuillose : Philippe PIERARD) le compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2012.

### 2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal **A NOMME A L'UNANIMITE** Madame Marie-Madeleine BERTHEAU pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

### 3. APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE APRES ENQUETE PUBLIQUE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE :**

- **A DECIDE** d'approuver les plans de zonage d'assainissement tel qu'ils sont annexés à la présente délibération,
- **A DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-10 et R.123-12 du Code de l'urbanisme, d'un affichage durant un mois et d'une mention dans deux journaux,
- **A DIT** que les plans de zonage d'assainissement approuvés seront tenus à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouvertures dans les bureaux des services techniques,
- **A DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées

### 4. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**CONFORMEMENT** au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire **A EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2012/010 :** Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'Association Compagnie Sans Léopard, pour l'organisation d'un cabaret chanté et théâtral lors de la soirée « Cabaret » du 13 avril 2012 organisée par la Commune.
- **DECISION N°AG/2012/011 :** Contrat d'entretien avec la Société KPTA SARL pour l'ascenseur d'accès à l'Hôtel de Ville.
- **DECISION N°AG/2012/012 :** Contrat d'entretien avec la Société Planète Services S.A.S. pour le nettoyage de la vitrerie de bâtiments communaux.
- **DECISION N°AG/2012/013 :** Convention avec la SARL NewDream Génération Voyages pour l'organisation d'une journée le 19 avril 2012 à Colombey-Les-deux-Eglises (52) pour les personnes âgées de la Commune.
- **DECISION N°AG/2012/014 :** Contrat d'assurance « Dommages Ouvrage » avec la S.M.A.C.L. Assurances dans le cadre de la construction de la salle multi-activités « Jean-Baptiste Clément ».
- **DECISION N°AG/2012/015 :** Contrat de prestation avec le Groupe S.I.E.L. Bleu (Sport Initiative et Loisirs) pour la mise en place d'ateliers de « gym prévention santé » et « gym mémoire » pour les personnes âgées de la Commune de Brou sur Chantereine.

- **DECISION N°AG/2012/016** : Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des quêtes à mariage à compter du 21 mai 2012.
- **DECISION N°AG/2012/017** : Convention mini camp avec l'association Vacances Evasion pour l'organisation d'un séjour dans l'Hérault à Saint Bauzille-de-Putois pour les jeunes du Centre de Loisirs préados et le Centre de Loisirs adolescent « Horizon Loisirs » du 08 au 21 juillet 2012.
- **DECISION N°AG/2012/018** : Contrat de séjour sous tentes avec l'Agence Odyssee Vacances pour l'organisation d'un séjour à Bar sur Seine dans l'Aube pour les enfants du Centre de Loisirs Primaire « Le Cèdre bleu » du 23 au 27 juillet 2012.
- **DECISION N°AG/2012/019** : Contrat de réservation d'un séjour sous tentes avec la Base Régionale de plein air et de loisirs d'Etampes dans l'Essonne pour les enfants du Centre de Loisirs Primaire « Le Cèdre bleu » du 9 au 13 juillet 2012.
- **DECISION N°AG/2012/020** : Modification de la régie de recettes "Enfance / Jeunesse".
- **DECISION N°AG/2012/021** : Modification de la régie d'avances "fonctionnement du Service Culturel".
- **DECISION N°AG/2012/022** : Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour les répétitions et l'organisation du spectacle de fin d'année scolaire de l'école maternelle Danièle CASANOVA.
- **DECISION N°AG/2012/023** : Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour les répétitions et l'organisation du spectacle de fin d'année scolaire de l'école primaire Romain ROLLAND.
- **DECISION N°AG/2012/024** : Contrat de maintenance avec la Société Sécurité Alarme Service (SAS) pour le matériel de sécurité du Centre de Loisirs Primaire «Le Cèdre bleu ».
- **DECISION N°AG/2012/025** : Avenant au contrat de séjour sous tentes avec l'Agence Odyssee Vacances pour l'organisation d'un séjour à Bar sur Seine dans l'Aube pour les enfants du Centre de Loisirs Primaire « Le Cèdre bleu » du 23 au 27 juillet 2012.
- **DECISION N°AG/2012/026** : Convention d'accueil avec l'Association des Eclaireuses - Eclaireurs de France « Croq'Nature » pour l'organisation d'un séjour à Fonsommes dans l'Aisne pour les enfants des Centres de Loisirs Maternels et Primaire du 20 au 24 août 2012.
- **DECISION N°AG/2012/027** : Contrat de location du Château de Brou avec Monsieur ou Madame THIEBAUT du PRADEL pour l'organisation d'un repas champêtre le 19 juillet 2012 pour les personnes âgées de la Commune.

- **DECISION N°AG/2012/028** : Contrat d'engagement d'un intermittent du spectacle avec Allo'Jazz pour l'organisation d'une animation musicale lors du repas champêtre le 19 juillet 2012 au Château de Brou sur Chantereine pour les personnes âgées de la Commune.

## 5. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal A ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE (**Pour : 13** (dont 2 pouvoirs) - **Contre : 4** (Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD et 2 pouvoirs) et **Abstention : 9** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Philippe PIERARD - Eva GERLE - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - André VIDOU - Irène VARLET et 1 pouvoir) la Décision Modificative N°1 Budget Primitif 2012 qui s'établit ainsi que suit :

### ▪ Section de Fonctionnement

#### 1 - Dépenses de fonctionnement : + 7 818,25 euros

##### Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :

- Article 678 : Autres charges exceptionnelles : + 7 818,25 euros

#### 2 - Recettes de fonctionnement : + 7 818,25 euros

##### Chapitre 77 : Produits exceptionnels :

- Article 7788 : Produits exceptionnels divers : + 7 818,25 euros

L'équilibre global du budget reste inchangé.

- Section de Fonctionnement : 5 492 408,74 euros

- Section d'Investissement : 1 093 491,40 euros

conformément au tableau.

## 6. VOTE DE SUBVENTIONS VERSEES AU CER DE LA SNCF ET AU COLLEGE JEAN JAURES

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal s'est prononcé ainsi que suit pour le versement des subventions :

### ▪ CER des Cheminots de Paris Est, subvention d'un montant de 13.800 euros :

- A ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE (**Pour : 18** - **Abstentions : 7** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Eva GERLE - André JOLLIOT - André VIDOU - Irène VARLET), le versement d'une subvention pour le CER des Cheminots de Paris Est.

- **Collège Jean Jaurès de Brou sur Chantereine, subvention d'un montant de 8.505 euros :**

○ **A ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE (Pour : 13 - Contre : 3** (Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY et 2 pouvoirs) et **Abstentions : 9** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Eva GERLE - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - André VIDOU - Irène VARLET et 1 pouvoir et Groupe de l'Opposition de Gauche : Pascal PINSARD), le versement d'une subvention au Collège Jean Jaurès de Brou sur Chantereine.

#### **7. CONVENTION BILATERALE 2011/2012 ENTRE LE C.E.R CHEMINOTS PARIS EST ET LA VILLE DE BROU SUR CHANTEREINE**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (Pour : 17 - Abstentions : 8** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Eva GERLE - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - André VIDOU - Irène VARLET et 1 pouvoir) :

- **A APPROUVE** la convention bilatérale entre le CER Cheminots Paris Est et la Commune de Brou sur Chantereine pour la période 2011/2012 ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

#### **8. MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA LOI N°2012-376 DU 20 MARS 2012 SUR LA MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (Pour : 25 - Abstention : 1** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : André VIDOU) **A DETERMINE** les modalités de consultation du public.

#### **9. PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (P.S.U.) : REVALORISATION DU REVENU PLANCHER ET DU REVENU PLAFOND POUR LE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES**

Le Conseil Municipal **A DECIDE A L'UNANIMITE** de modifier, à compter de 2012, le plancher et le plafond pour le calcul des participations familiales de la Structure Multi Accueil conformément aux barèmes de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

#### **10. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (Pour : 23 - Abstentions : 3** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : André JOLLIOT - André VIDOU - Irène VARLET) :

- **A ABROGE** la délibération du 24 janvier 2012 adoptant le règlement intérieur de la structure multi-accueil ;
- **A ADOPTE** le règlement intérieur de la structure multi-accueil de la Commune de Brou sur Chantereine.

#### **11. CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE (C.A.F.) POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE 0 - 6 ANS.**

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du Jeune enfant de 0-6 ans entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (C.A.F.) et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

#### **12. CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE PRESTATION INDEMNITE DE GARDE CRECHE ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE SNCF**

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la nouvelle convention d'objectif et de financement relative au versement d'une prestation indemnité de garde crèche entre le Département de l'Action Sociale SNCF et la Commune;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous les documents y afférents.

#### **13. CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT - AIDE AUX TEMPS LIBRES - AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS DE CALAIS POUR L'ANNEE 2012.**

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention d'objectif et de financement - Aide aux temps libres - entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais pour l'année 2012 ;

- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents

**14. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'EDUCATION NATIONALE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE TPS INTER SECTEURS AU SEIN DE L'ECOLE SUZANNE DEMETZ.**

Le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- A **ADOPTÉ** le principe d'une nouvelle convention à l'identique de l'année scolaire 2011/2012 entre la Commune de Brou sur Chantereine et l'Education Nationale pour le fonctionnement de la classe inter secteurs au sein de l'école maternelle Suzanne Demetz pour l'année scolaire 2012/2013 ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

**15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE CONTRAT A DUREE INDETERMINEE ET CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS.**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **DECIDE** de créer 1 poste d'attaché à temps complet, 1 poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet et 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 31H pour CDiser les agents remplissant les conditions au 12 mars 2012 ;
- A **DECIDE** de créer 18 emplois non permanents d'adjoints administratifs et 7 adjoints technique à temps complet ;
- A **DECIDE** de créer 11 postes « spécifiques été » et « hiver » non permanent d'adjoints d'animation à temps incomplet ;
- A **DECIDE** de créer 9 emplois non permanents d'adjoints d'animation à temps incomplet ;
- A **APPROUVE** le tableau des effectifs modifié annexé à la présente délibération.

**16. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR LES AGENTS COMMUNAUX.**

Le Conseil Municipal A **ARRETE A L'UNANIMITE** les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents communaux.

**17. QUESTIONS DIVERSES**

La séance a été levée à 22H45.